

## **Annexe IX**

*Entrevue téléphonique avec Laurence Roland, Coordinatrice Communication & Plaidoyer de Financité, par Leslie Giot, le 26 juillet 2016.*

[Début de l'interview]

**Interviewer : Dans l'hypothèse où on impose une séparation des activités bancaires en Belgique ?**

Interviewé : Il y a une loi qui est passée depuis 2014 en Belgique donc la séparation des métiers bancaires existe.

**Ir : Oui, on dit que c'est une loi de séparation mais ça ne sépare pas vraiment les activités. Donc je vous pose la question dans l'optique où on souhaite que les activités soient réellement séparées et comment vous envisageriez une telle séparation.**

Ié : En fait, vous savez que les activités de dépôts et d'investissement sont mélangées au sein des banques à l'heure actuelle. Ce qui forcément est un problème d'un point de vue idéologique puisque dans la crise de 2008, les gouvernements nationaux ont dû sauver les banques et investir et se porter garants sur plusieurs milliards pour sauver l'épargne des contribuables suite à des investissements qui sont faits par la banque. Donc l'idée est très simple : séparons les métiers bancaires. Donc ceux qui veulent une banque sûre, pas du tout rentable mais peu risquée non plus vont dans une banque qui ne fait que de l'activité de dépôt. A ce moment là, l'Etat peut se porter garant de ces banques. Ceux qui veulent autre chose avec plus de risque et plus de rentabilité peuvent aller dans des banques d'investissement mais pour lesquelles l'Etat ne se porte pas garant en cas de crise. Donc ça c'est l'idée de base. C'est ce qui existait avant en Belgique et aux Etats-Unis mais qui n'existe plus. Maintenant, la loi telle qu'elle existe n'a pas permis la séparation des activités bancaires. Elle a limité les seuils d'investissement, c'est-à-dire que les banques ne peuvent pas investir plus de 15% de leur chiffre total sur des activités de marché. Si elles le font au-delà, elles doivent le couvrir par des fonds propres autant qu'elles ont investis à la même hauteur.

**Ir : Par rapport au compromis de la commission européenne en 2015, où en est la Belgique ?**

Ié : Au niveau européen, il n'y a rien. Le projet Barnier a été enterré. Il n'y a pas d'obligation quelconque au niveau européen et donc on peut dire qu'à l'heure actuelle, la loi belge est plus avancée.

**Ir : Vous pensez que c'est envisageable qu'on rouvre le débat sur la séparation des activités bancaires ?**

Ié : Absolument pas. La Commission est plus encline à dé-régulariser le marché que de la réglementer. Donc, de ce point de vue, c'est complètement mort et terminé, jusqu'à présent. Maintenant, il y aura peut-être des changements lors des prochaines élections, des prochains commissaires. De toute façon, ce sont toujours des histoires de rapport de force. Donc à l'heure actuelle, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour.

**Ir : Peut-être s'il y a une nouvelle crise, le débat reprendra mais sans certitude ?**

Ié : Oui, ce qui est un peu dommage.

**Ir : Selon vous, quelles seraient les solutions envisageables en l'absence de séparation ?**

Ié : Ça dépend. Du point de vue du gouvernement, il faut savoir qu'au niveau belge ils n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre car ils ne peuvent légiférer que par rapport aux banques belges. Il n'y a quand même plus beaucoup de banques belges à l'heure actuelle, donc ça touchait très peu de banques en fait parce que déjà la limite des 15% qu'ils ont fixé touchaient les grosses banques car les petites banques sont toujours en-dessous de ce seuil. Elles ne sont même pas vraiment visées par la loi et les autres ne sont pas des banques belges donc elles ne sont pas concernées non plus. Il restait donc juste Belfius et KBC. La question reste maintenant du côté de l'épargnant en tant que tel mais qui est obligé lui d'aller se renseigner, de faire son marché par rapport aux risques qui subsistent. Ceci dit, de toute façon, il aura son épargne protégé à hauteur de 100.000€. Mais s'il se passe quelque chose, ce sera lui qui payera par le biais de ses impôts. Ou alors, d'une réduction des dépenses sociales et ce genre de choses.

Donc voilà, par rapport à cela, il n'y a pas beaucoup d'alternative. Si ce n'est évidemment que certaines banques sont moins risquées que d'autres. Mais de toute façon, le problème est que, même si vous choisissez une banque qui est moins risquée ou qui prend moins de risques, en cas de crise financière qui se propage très rapidement, que vous soyez dans une banque ou dans l'autre, certes votre épargne sera toujours sécurisée mais, vous allez quand même devoir payer en tant que contribuable. Donc, ça ne change pas grand-chose.

**Ir : Pour l'instant le système n'est toujours pas régulé par rapport à la crise de 2008 ?**

Ié : Disons qu'on a essayé de limiter les risques mais c'est avec les accords de Bâle. Donc on n'est plus sur la séparation des activités bancaires mais on est sur des accords qui obligent les banques à couvrir leurs risques, c'est-à-dire d'augmenter leur niveau de fonds propres en fonction de leurs investissements. Donc là, nous ne sommes plus sur le côté de la séparation des métiers bancaires. On dit simplement aux banques : « Attention, quand vous faites tel type d'investissement, quand vous prenez tel type de risque, vous devez couvrir à hauteur de X % ». Donc, de ce point de vue-là, on estime avec les accords de Bâle que le système est plus stable. Mais on est resté toujours avec des banques qui sont complètement énormément et dont le risque systémique est toujours important.

La raison de séparer les activités bancaires, c'est vraiment de se dire d'un côté il y a ceux qui veulent prendre des risques, et de l'autre côté ceux qui ne veulent pas. Ceux qui veulent prendre des risques ont le droit de le faire mais à leur condescendant et à eux d'assumer les risques en cas de problèmes. Mais les risques que certains prennent ne doivent pas être assurés pas d'autres qui ne veulent pas en prendre. Maintenant, vous allez voir aussi que le discours des banques était de dire qu'ils ne peuvent pas ne pas faire d'activités de marché, ils doivent en avoir un minimum et c'est pourquoi ils ont laissé un seuil de 15% dans la loi de 2014. Parce qu'ils estiment que même sans faire d'activités risquées, ils ont quand même besoin de faire des activités de marché pour des opérations de couvertures pour des clients qui veulent investir en devise par exemple. Donc ils ont besoin de faire des activités de marché pour des opérations de couverture notamment et même si pour ça, ça n'est pas de la spéculation pure et dure. Le problème est que dès qu'on rentre là-dedans, il est impossible pour le législateur de contrôler la différence.

**Ir : Êtes-vous d'accord avec cet argument avancé par les banques ?**

Ié : Ce n'est pas le problème d'être d'accord avec ça ou pas. À partir du moment où on introduit des opérations de marché, on prend un risque. Donc encore une fois, il n'aurait pas été impossible de séparer les activités bancaires et de séparer aussi ces activités-là. Mais ces opérations de marché seraient dans la banque d'investissement. Le problème aussi c'est que c'est difficile d'imposer aux banques belges sans l'imposer de manière au moins européenne. Mais à partir du moment où la proposition du Commissaire Barnier a été mise à la poubelle, la question ne se pose plus.

**Ir : Vous pensez qu'il faille, à l'heure actuelle, limiter aussi la taille des banques ?**

Ié : C'est une autre discussion. Les grosses banques ont des risques systémiques et quoi qu'on en dise, certains disent que : « Plus on est gros, plus on est stables », d'autres disent : « Plus on est gros, plus c'est dangereux à cause des risques systémiques ». Ce sont deux manières de voir différentes, nous disant en plus qu'il est intéressant d'avoir un peu de tout dans les banques. À l'heure actuelle, le problème est qu'on a que des grosses banques. Elles se ressemblent, elles offrent les mêmes services, les mêmes produits aux mêmes personnes. Cela veut dire qu'il n'y a pas de diversité bancaire. Nous pensons qu'il faut plusieurs banques de différentes tailles, de différentes sortes ; des coopératives, des privées, des publiques,... pour créer une diversité au niveau de l'offre et du service, pour avoir une vraie concurrence. À l'heure actuelle, on dit qu'il faut libéraliser le marché, mais on remarque que comme on a que des banques identiques sur le marché, leur concurrence ne se fait qu'au niveau des prix et donc elles ont juste tendance à diminuer leur prix, c'est-à-dire à diminuer leur rentabilité et c'est-à-dire qu'elles doivent faire un effort sur leurs coûts pour continuer à maintenir une certaine rentabilité pour leurs actionnaires. Donc en fait cette concurrence, au lieu d'avoir un effet bénéfique pour le consommateur, c'est le contraire qui se passe.

**Ir : Pour terminer, que pensez-vous de la pertinence de la séparation des activités bancaires et son avenir ?**

Ié : Comme je vous l'ai dit, je trouve ça tout à fait pertinent, utile, indispensable et faisable. Les banques disent non mais pourtant ça l'était avant et ça pourrait être encore le cas maintenant. Par contre, c'est impossible dans l'esprit des banques parce que ça leur coûterait une certaine révision de leurs activités qu'elles ne sont pas prêtes à faire. Elles disent

également que si on sépare les métiers bancaires, elles vont devoir absolument licencier du personnel, que ce sera un carnage social, que leur rentabilité va complètement s'effondrer, que la rentabilité de la banque n'est garantie que par les activités d'investissement et pas tellement par les opérations de dépôts où elles font juste rendre service. Mais ce n'est pas tout à fait vrai parce que lorsque vous vérifiez aussi la structure des coûts des banques et la manière dont elles se rémunèrent sur les activités de dépôt, c'est encore une activité qui est fortement rentable. Donc il y a aussi beaucoup d'agitation inutile de ce côté-là.

[Fin de l'interview]